



## DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

---

### EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 13 avril 2023

**CP20230413\_22**  
**id. 1145**

*Le 13 avril 2023 à 14h30, les membres de la commission permanente, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.*

*Nombre de membres de la commission permanente : 19*  
*Quorum : 10*

*Sont présents :*

*M. ALBUGUES, Mme BOURDONCLE, M. BERTELLI, M. BELLOC, M. BEQ, M. BÉSIERS, M. CROS, M. DEPRINCE, M. GONZALEZ, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIÈGE, Mme NÈGRE, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. WEILL.*

*Sont représentés :*

*M. DESCAZEAUX (pouvoir à Mme MAURIÈGE), Mme HEULLAND (pouvoir à M. ALBUGUES), M. VAISSIÈRES (pouvoir à Mme SINOPOLI).*

*Le quorum légal est atteint, la commission permanente a délibéré.*

### **DÉLIBÉRATION**

#### **POLITIQUE DÉPARTEMENTALE POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT ET DES LOISIRS EN TARN-ET-GARONNE - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

---

Dans le cadre de la politique départementale pour le développement du sport et des loisirs en Tarn-et-Garonne, l'Assemblée départementale a approuvé, par délibération du 13 février 2023, les enveloppes d'aide aux acteurs du territoire départemental pour 2023 pour un montant global d'intervention de 1 398 805 €.

La commission permanente a délégué pour procéder à leur attribution entre les différents opérateurs, sur propositions de la 3<sup>ème</sup> commission d'étude « éducation, enseignement supérieur et sport ».

Les propositions de subvention aux associations suivent les principes du règlement départemental des subventions aux associations approuvé par délibération de l'Assemblée départementale le 5 avril 2017.

La 3<sup>ème</sup> commission s'est réunie le 7 mars dernier pour examiner les dossiers reçus dans le cadre des politiques suivantes :

- **développement du sport pour tous :**

- subventions de fonctionnement pour les clubs et les comités départementaux ;
- subventions pour l'achat de matériel sportif ;
- subventions aux clubs participant à la politique de « loisirs des jeunes » ;

- **sport événement** pour le soutien aux clubs et aux comités sportifs départementaux dans le cadre de l'organisation des manifestations sportives à caractère récurrent ou unique et novateur ;

- **sport performance** : attribution de subventions aux sportifs individuels et aux équipes de haut niveau ;

- **soutien du sport scolaire** : attribution de subventions de fonctionnement à l'union nationale du sport scolaire et l'union sportive de l'enseignement du premier degré et pour les championnats scolaires.

Un montant global de 1 249 682 € d'attribution de subventions départementales est proposé et il appartient à la commission permanente d'examiner les demandes conformément aux tableaux joints en annexe.

Ces subventions seront prélevées sur les crédits inscrits à l'imputation 2906-6574 sous-fonction 32, programme P013, opération O001, enveloppe E010, du budget départemental.

La situation de l'enveloppe budgétaire est à ce jour la suivante :

- Autorisation d'engagement 2023 .....	1 398 805 €
- Dépenses engagées à ce jour .....	0 €
- Engagement à la présente commission .....	1 249 682 €
- Reliquat .....	149 123 €

## **DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 29 juillet 2021 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération du conseil départemental du 5 avril 2017 relative à la politique de soutien aux associations,

Vu l'avis de la 3ème commission « éducation, enseignement supérieur, sport » du 7 mars 2023,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les modalités susvisées et au titre de la politique départementale pour le développement du sport et des loisirs en Tarn-et-Garonne, l'attribution des subventions départementales aux acteurs sportifs, telles que détaillées dans les tableaux annexés pour un montant total de 1 249 682 €, réparti comme suit :

- sport performance :	773 667 €
- sport évènement :	86 400 €
- sport pour tous :	345 315 €
- soutien au sport scolaire :	44 300 €
  
- Approuve, telles que ci-annexées, les conventions pour les subventions d'un montant supérieur à 23 000 €, à conclure avec :
  - l'avenir valencien section rugby
  - le club athlétique castelsarrasinois cyclisme
  - le club athlétique castelsarrasinois rugby
  - le district de football de Tarn-et-Garonne
  - le comité départemental de Tarn-et-Garonne de rugby
  - l'association Montauban football club Tarn-et-Garonne (féminin)
  - l'association Montauban cyclisme Tarn-et-Garonne
  - l'association Montauban natation Tarn-et-Garonne
  - le sporting club nègrepelissien section rugby
  - le stade beaumontois lomagne rugby
  - l'union nationale du sport scolaire (UNSS)
  - l'union sportive montalbanaise rugby

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, lesdites conventions ;
- Précise que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à la ligne budgétaire imputation 2906-6574 sous-fonction 32, programme P013, opération O001, enveloppe E010 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 21/04/2023  
Reçu en préfecture le 21/04/2023  
Publié le 21/04/23  
ID : 082-228200010-20230413-1306-DE-1-1

Le Président,

Michel WEILL